

a refusé de se départir de son adhésion inébranlable aux recommandations de la commission de conciliation.

Une fois, le ministre du Travail,—et je n'étais pas là à ce moment,—en vue d'amener les parties sur un terrain d'entente, a demandé aux syndicats s'ils voulaient étudier la possibilité d'accepter une partie de l'augmentation dès maintenant, en laissant pendante la question du reste. M. Hall a répliqué que ce serait là une injustice envers les employés. Le ministre des Postes,—et là encore je m'en tiens aux renseignements fournis par mes collègues,—a demandé s'il y avait quelque possibilité de voir modifier la position de M. Hall, et la réponse a été dans le sens de la négative. M. Hall a dit: «Nous rejeterons tout accord qui reste en deçà de l'acceptation complète du rapport Milvain.»

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au premier ministre si les observations auxquelles il se réfère et qu'il porte au compte rendu ont été formulées lors d'une réunion publique et si, à supposer que le premier ministre cite les paroles de M. Hall, il les cite avec le consentement de celui-ci?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne fais que rapporter ce qui s'est passé, sans avoir consulté qui que ce soit. C'est ce qui s'est passé et je ne fais que signaler que, d'après la discussion, il n'y a eu aucune concession ni d'une part ni de l'autre, si ce n'est cette offre moindre qu'a faite M. Gordon.

L'hon. M. Chevrier: Le premier ministre nous dirait-il s'il s'agissait de réunions publiques ou privées?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas dit s'il s'agissait de réunions publiques ou de réunions privées. Je suis heureux que l'honorable député me le demande, car j'ai découvert que, depuis lors, certaines choses se sont dites en dehors de la Chambre. C'est pourquoi je parle de ce qui s'est passé, afin d'indiquer...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il cite les paroles de M. Hall au su de celui-ci et avec son assentiment en ce qui touche les déclarations faites lors d'une réunion secrète?

Une voix: Il n'y a pas eu de réunion secrète.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous avons rencontré M. Hall afin de tâcher de susciter un rapprochement des parties...

Une voix: Du camouflage!

Le très hon. M. Diefenbaker:...et il n'a jamais été question que les décisions ou les prises de position exprimées en cette occasion ne devaient pas être dévoilées, surtout maintenant qu'elles sont en partie divulguées.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne fais que signaler...

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, pour plus de clarté...

Le très hon. M. Diefenbaker:...je ne fais que signaler ceci pour répondre au chef de l'opposition qui a prétendu que nous n'avions rien fait pour susciter l'entente...

L'hon. M. Pearson: Quand ai-je prétendu cela?

Une voix: Hier.

Le très hon. M. Diefenbaker:...et que nous n'avions pas tenté tous les efforts à cette fin. Or personne ne pouvait faire plus que d'essayer de rapprocher les parties. Une fois les parties réunies, si les deux prennent la position dont il a été question, alors c'est ce que je répons au chef de l'opposition qui a prétendu hier que, étant donné qu'aucune entente n'était intervenue, nous devrions porter devant le Parlement une ordonnance enjoignant aux compagnies de chemins de fer de se plier aux recommandations d'une commission de conciliation.

Monsieur l'Orateur, si nous en arrivions à ce point-là, la raison d'être de toute conciliation tomberait, à moins que les deux parties ne s'entendent pour accepter l'opinion majoritaire d'une commission de conciliation. Si telle était la situation, nous réaliserions effectivement ce que les organisations d'agriculteurs demandent d'un bout à l'autre du Canada, et j'aimerais que le représentant d'Assiniboia nous dise ce qu'il en pense.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il me tarde de l'entendre, car dans un instant je parlerai...

M. Argue: Trouvez-vous leurs requêtes raisonnables?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je laisse le soin d'en juger à l'honorable député à qui incombe la tâche de diriger un nouveau parti PSD. J'attends pour voir comment il peut régler la situation qui existe à cet égard d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

M. Argue: Il ne sera pas question d'arbitrage obligatoire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si l'honorable député a besoin d'aide, je pense qu'il trouvera dans le numéro du 1^{er} décembre d'une